

# **Guide des Etudes 2024-2025**

*Département Economie Gestion*

## **LICENCE ECONOMIE & GESTION 3<sup>ème</sup> ANNEE**

*Parcours:  
**Economie, Entreprise, Environnement***

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

220 Avenue de l'Université – BP 5526 – 59140 DUNKERQUE Cedex 1  
☎ 03 28 23 70 00 – Fax : 03 28 23 70 19

# Sommaire

I - Informations Pratiques .....	3
II - Calendrier universitaire 2024/2025 .....	5
III - Equipe enseignante & secrétariat .....	8
IV - Programme de la LEG3 - EEE .....	9
V - Descriptif des cours .....	10
Semestre 5.....	10
Semestre 6 .....	16
VI – Réglementation des examens en Licence .....	23
VII - Déroulement des épreuves .....	31
VIII – Le stage et le mémoire .....	32
IX – Les Langues .....	33

# **I - Informations Pratiques**

## **La sécurité sociale – Les mutuelles**

Secrétariat du SUMPPS  
Pôle universitaire de la Citadelle  
220 av de l'université  
03 28 23 71 61  
<https://www.univ-littoral.fr/campus/sante/>

Les Mutuelles :

- SMENO
- LMDE

## **Logement**

Les estudiantines (résidences privées)  
50 rue des arbres  
59140 Dunkerque  
03 28 23 70 76  
Service logement en ville : antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

## **Restaurant universitaire**

Place des nations  
59140 Dunkerque  
03 28 66 28 26

## **Bibliothèque universitaire**

Avenue de l'université  
59140 Dunkerque  
Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi  
Le samedi de 9h à 12h45  
<https://www.bulco.univ-littoral.fr/>

## **Les bourses et aides aux étudiants**

Renseignements au service scolarité :  
03 28 23 73 15

## **Le sport**

Service des Sports - 189B, avenue Maurice Schumann BP 5526 - 59379 DUNKERQUE Cedex  
Téléphone : +33 (0)3 28 23 76 67  
Télécopie : +33 (0)3 28 23 76 52  
[staps@univ-littoral.fr](mailto:staps@univ-littoral.fr)

A Dunkerque : aikido, escrime\*, futsal, golf\*, kite surf, raid et step.

A Calais : aikido, boxe française, combat, fitness, futsal, golf\*, raid.

A Boulogne : aikido, aquagym, danse africaine, raid, step et enlever athlétisme, canoë, escalade, plongée, rugby.

A St Omer : Badminton, fitness, football, handball, musculation, raid, volleyball.

\* Activités entraînant des frais de participation

## **La santé**

Médecin : Visites médicales – certificats médicaux gratuits.  
Rendez-vous auprès du secrétariat : 03 28 23 71 61 - [smpps@univ-littoral.fr](mailto:smpps@univ-littoral.fr)

Infirmières :

- Etre à l'écoute des étudiants
- Répondre aux soins d'urgence
- Promouvoir la santé – Nutrisport sur les 4 sites – Don du sang – Don d'organes – Prévention alcool...
- Une visite avec l'infirmière est proposée par convocation individuelle à tout étudiant de deuxième année au cours de l'année universitaire afin de faire le point sur votre santé.

Horaires de permanence de la médecine préventive :

[http://www.univ-littoral.fr/vie\\_etudiante/docs/permanences\\_medecine.pdf](http://www.univ-littoral.fr/vie_etudiante/docs/permanences_medecine.pdf)

Ingrid VANDEZANDE, Infirmière  
Delphine LEMAIRE, Assistante Sociale

## **Accueil Handicap**

Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...).

Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap moteur et/ou sensoriel, dyslexie... Prendre contact au plus vite auprès du secrétariat ou du Bureau de la vie étudiante au 03 28 23 74 41 ou 03 28 23 73 46 ou [vie.etudiante@univ-littoral.fr](mailto:vie.etudiante@univ-littoral.fr)

## **Formation secourisme – PSC1**

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction du nombre d'inscriptions.

Délivrance du diplôme "Protection et Secours Civiques niveau 1".

Dunkerque : 06 67 92 88 85

Boulogne-sur-Mer : 03 21 31 40 70 Monsieur Evrard à la Croix Rouge

Calais : 06 30 77 49 70 Madame Bogeart Association Marquise Secourisme

## **Consultations psychologiques gratuites - Dunkerque**

Service d'écoute psychologique pour étudiants sur rendez-vous le lundi après-midi au local de l'infirmerie du Centre Universitaire de la Citadelle.

Téléphone : +33 (0)3 28 23 70 11 ou +33 (0)3 28 23 70 00

## **Assistante sociale :**

Permanence les lundis matin sur rendez-vous au 03 28 23 73 15 et sans rendez-vous les lundis et jeudis de 14h00 à 16h30 à la maison de l'étudiant 1<sup>er</sup> étage à la Citadelle, tél : 03 28 23 70 36

## II - Calendrier universitaire 2024/2025

### SEMESTRE 5

<i>Pré-Rentrée</i>	<i>Vendredi 6 septembre 2024</i>
<i>Rentrée des CM</i>	<i>Lundi 9 septembre 2024</i>
<i>Début des TD</i>	<i>Lundi 23 septembre 2024</i>
<i>Vacances de la Toussaint</i>	<i>Du 26 octobre au 4 novembre 2024</i>
<i>Partiels S5</i>	<i>Semaine du 16 au 20 décembre 2024</i>
<i>Vacances de Noël</i>	<i>Du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025</i>

### SEMESTRE 6

<i>Reprise des CM</i>	<i>Lundi 6 janvier 2025</i>
<i>Début des TD</i>	<i>Lundi 20 janvier 2025</i>
<i>Vacances d'hiver</i>	<i>Du 16 au 24 février 2025</i>
<i>Partiels S6</i>	<i>Semaine du 31 mars au 5 avril 2025</i>
<i>Vacances de printemps</i>	<i>Du 5 au 22 avril 2025 (lundi 21/4 férié)</i>
<i>Stage ou mémoire</i>	<i>8 semaines entre le 7 avril et le 14 juin 2025</i>
<i>Soutenances des mémoires</i>	<i>Semaine du 16 au 21 juin 2025</i>
<i>Examens session 2</i>	<i>du 25 au 30 août 2025</i>
<i>Jurys</i>	<i>Jury S5 : février 2025 Jury S6 : fin juin ou début juillet 2025 Jury Session 2 : 5 septembre 2025</i>

### Calendrier des examens du CLES 2024/2025 :

CLES B2 Anglais : vendredi 15 novembre 2024  
CLES B1 Anglais : vendredi 17 janvier 2025  
CLES B2 Allemand et Espagnol : jeudi 23 janvier 2025  
CLES B1 Allemand et Espagnol : jeudi 6 mars 2025  
CLES B1 Anglais : vendredi 7 mars 2025  
CLES C1 Anglais : vendredi 6 juin 2025

## Vie Etudiante :

### A) Commission FSDIE, Aide aux Associations :

- Lundi 4 novembre 2024
- Lundi 3 février 2025
- Lundi 28 avril 2025
- Lundi 23 juin 2025

### B) Commission FSDIE, Aide Sociale :

- Lundi 14 octobre 2024
- Lundi 2 décembre 2024
- Lundi 27 janvier 2025
- Lundi 31 mars 2025
- Lundi 16 juin 2025

### C) Commission Consultative Handicap :

Dates à venir

### D) CVEC – Appel à Projets :

- lundi 14 octobre 2024 (période transitoire)
- lundi 9 décembre 2024
- lundi 2 juin 2025

### E) Commission Valorisation de l'Engagement Etudiant :

- Mercredi 16 octobre 2024
- Mercredi 22 janvier 2025

### F) Vie de Campus : nouveau (dates indiquées sous réserve modifications)

- Explor'ULCO, la rentrée universitaire : lundi 02 et mardi 03 septembre 2024
- Job'ULCO, la semaine de l'emploi : du 16 au 20 septembre 2024
- Festi'Sciences, la semaine de la Science : du 7 au 12 octobre 2024
- Agir Ensemble, la semaine de l'engagement étudiant : du 18 au 22 novembre 2024
- On the Road, la semaine de l'international : du 2 au 6 décembre 2024
- Feel Good, la semaine de la forme et du bien-être : du 27 au 31 janvier 2025
- Printemps Durable, la semaine du développement durable : du 24 au 28 mars 2025
- JULCO, la semaine du sport : du 21 au 25 avril 2025
- Semaine de communication des actions de la CVEC annuelles : semaine du 12 mai 2025

## Autres Evénements

### 1) **Actions liées à la promotion de l'offre de formation :**

- Fabuleuse Factory : septembre 2024
- Salon des masters et mastères : samedi 23 novembre 2024
- Salon de l'Etudiant et de la Formation de Dunkerque : samedi 7 décembre 2024
- Forum « Trace ton avenir » : Janvier 2025
- Salon du Lycéen et de l'Etudiant de Lille : les 16, 17 et 18 janvier 2025
- Journée « Portes Ouvertes » : samedi 25 janvier 2025
- Journées d'immersion : du lundi 10 février au samedi 15 février 2025
- Forum Master ULCO : date non définie

## **2) Actions d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants**

### **a) Journées Premier Emploi :**

- Boulogne-sur-Mer : vendredi 22 novembre 2024
- Calais : vendredi 29 novembre 2024
- Dunkerque : jeudi 5 décembre 2024

### **b) « Corrige vite ton CV » : date non définie à ce jour**

### **c) « Live stages » :**

- Pour les personnels : date non définie à ce jour
- Pour les étudiants : date non définie à ce jour

## **3) Accueil des primo-entrants Explor'ULCO : lundi 02 et mardi 03 septembre 2024**

## **4) Journée d'accueil des étudiants internationaux primo-arrivants : jeudi 3 octobre 2024**

## **5) Journée internationale des personnes handicapées : 3 décembre 2024**

## **6) Journées Nationales des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur : du lundi 31 mars au dimanche 6 avril 2025**

## **7) Journées du sport : jeudi 24 avril 2025**

## **8) UNIVERSANTE : n'existe plus**

## **9) Les journées Egalité, lutte contre les discriminations :**

- Journée des droits des aidants : lundi 7 octobre 2024
- Journée de lutte contre le harcèlement : vendredi 8 novembre 2024
- Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : lundi 25 novembre 2024
- Journée nationale de la laïcité : lundi 9 décembre 2024
- Journée internationale des droits des femmes : lundi 10 mars 2025
- Journée de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur : vendredi 21 mars 2025
- Journée internationale de la visibilité transgenre : lundi 31 mars 2025
- Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie : lundi 19 mai 2025

## **10) SUAPS : pratique des activités physiques et sportives le jeudi après-midi dans la mesure du possible**

## **11) Jours fériés (pour information) :**

- Toussaint : vendredi 1er novembre 2024
- armistice guerre 14/18 : lundi 11 novembre 2024
- lundi de Pâques : lundi 21 avril 2025
- Fête du travail : jeudi 1er mai 2025
- Fin de la guerre 39/45 : jeudi 8 mai 2025
- Ascension : jeudi 29 mai 2025
- lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025

## **12) Vœux 2025 : date non définie**

## **III - Equipe enseignante & secrétariat**

Sophie BOUTILLIER, Maître de conférences, HDR, section CNU 05

Jean-Bernard BOYABE, Maître de conférences, section CNU 05

Abdelkader CHEHIH, PRAG, section CNU 06

David DEROO, Professionnel

Dylan DEVOS, Enseignant dans le secondaire

Rodrigue MENDEZ, Maître de conférences, HDR, section CNU 05

Jihène MENIAOUI, Maître de conférences, section CNU 06

Constantin NAPOLEON, Maître de Conférences, section CNU 05

Delphine VARLET, PRAG, section CNU 06

Louinord VOLTAIRE, MCF, section CNU 05

Equipe LANSAD, section CNU 11

Sections CNU :

- 01 : Droit privé et sciences criminelles
- 05 : Sciences économiques
- 06 : Sciences de gestion
- 11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

**DIRECTEUR DU DEPARTEMENT ECO-GESTION** : Falk Wagenhausen

**RESPONSABLE DE LA LICENCE** : Rodrigue MENDEZ

**RESPONSABLE DE LA LEG3 – EEE** : Rodrigue MENDEZ

**PRESIDENT DU JURY DE LA LEG3 – EEE** : Jean-Bernard BOYABE

**SECRETARIAT** : Lydia BEN JAZIA, bureau 1408

**HORAIRES** : 8h30-12h00 13h30-17h15 (fermé le mercredi)

**TELEPHONE** : 03 28 23 68 82

**Email** : [lydia.amara@univ-littoral.fr](mailto:lydia.amara@univ-littoral.fr)



# IV - Programme de la LEG 3 - EEE

## Semestre 5 – 12 semaines

	CM	TD	ECTS	Enseignant
<b>B1 – Bloc analyse économique</b>				
Economie Industrielle*	24	12	4	Rodrigue Mendez
Macroéconomie	24	12	4	Rodrigue Mendez
<b>B2 – Bloc outils de gestion</b>				
Gestion de Production*	24	12	4	Abdelkader Chehah
Contrôle de Gestion*	24	12	3	Delphine Varlet
<b>B3 – Bloc techniques quantitatives</b>				
Econométrie*	24	12	4	David Deroo
<b>B4 – Bloc compétences transversales</b>				
Stage et projet professionnel (PPP3)		9,5	2	Abdelkader Chehah
Anglais des affaires		25	3	LANSAD
<b>B5 – Bloc ouvertures économiques</b>				
Atelier de Méthode		15	2	Dylan Devos
Economie & gestion de l'environnement *	24		2	Louinord Voltaire
Economie publique	24		2	Rodrigue Mendez

## Semestre 6 - 10 semaines

	CM	TD	ECTS	Enseignant
<b>B1 – Bloc analyse économique</b>				
Croissance & Innovation	20	10	4	Constantin Napoléon
Economie des ressources humaines	20	10	4	
<b>B2 – Bloc outils de gestion</b>				
Finance d'entreprise*	20	10	4	Jihène Meniaoui
Gestion des ressources humaines*	20	10	3	Delphine Varlet
<b>B3 – Bloc techniques quantitatives</b>				
Gestion de bases de données*	10	10	3	David Deroo
<b>B4 – Bloc compétences transversales</b>				
Anglais des affaires		25	3	LANSAD
Atelier de Méthode (Préparation au mémoire)		10	1	Dylan Devos
<b>B5 – Bloc ouvertures économiques</b>				
Relations économiques internationales	20		2	Rodrigue Mendez
Histoire de l'entreprise	20		2	Sophie Boutillier
<b>B6 – Bloc ouverture professionnelle</b>				
Stage, Mémoire Professionnel ou Dossier de Recherche			4	

+ **Bonus** : (LV2, Sport, etc.. jusqu'à 3% de la note du semestre, voire Catalogue des bonus 2024-2025)

**Note** : Les cours marqués avec \* sont mutualisés avec la L3-GIL

# V - Descriptif des cours

## Semestre 5

### **Economie Industrielle (24hCM/12hTD) Rodrigue Mendez**

Objectif du cours : Présenter les principaux concepts permettant d'analyser les stratégies des firmes, ainsi que l'approche moderne de la régulation.

Plan :

Chapitre I : Introduction

Chapitre II : Monopoles et Cartels

- A - Rappels de Microéconomie
- B - Le monopole
- C - Les cartels

Chapitre III : La concurrence oligopolistique

- A - L'approche de Bertrand : la concurrence en prix
- B - L'approche de Cournot : la concurrence en quantité

Chapitre IV : Stratégies de tarification et segmentation du marché

- A - La discrimination par les prix
- B - La discrimination du 1er degré
- C - La discrimination du 3ième degré
- D - La discrimination du 2ième degré

Chapitre V : Entrées, sorties et comportements stratégiques des firmes

- A - Surprofits et barrières à l'entrée
- B - Choix de capacité et dissuasion de l'entrée
- C - Autres stratégies pour bloquer l'entrée

Chapitre VI : Une introduction à l'économie de la réglementation

- A - Les critères de réglementation des monopoles naturels
- B - La politique de la concurrence

Bibliographie :

- *Introduction to Industrial Organization*, Luis Cabral, MIT Press.
- *Economie Industrielle*, Dennis W. Carlton et Jeffrey M. Perlof, De Boeck Universités.
- *Economie de la réglementation*, François Lévêque, Editions La Découverte.

Modalités d'évaluation : 2 contrôles continus et un partiel.

### **Macroéconomie (36hCM) Rodrigue Mendez**

Plan :

Chapitre I : Introduction

- A - L'objet de la Macroéconomie
- B - Les principales grandeurs macroéconomiques
- C - La distinction court terme/long terme

## Chapitre II : L'équilibre macroéconomique à court terme

- A - Le marché des biens
- B - Le marché de la monnaie
- C - Les chocs monétaires et budgétaires
- D - Quelques exemples historiques

## Chapitre III : Inflation, dette et chômage

- A - La politique budgétaire et la dynamique de la dette
- B - La courbe de Philips et l'arbitrage inflation vs chômage
- C - Inflation et chômage : le rôle des anticipations
- D - Les chocs d'offre

## Chapitre IV - L'impact de l'ouverture économique

- A - Balance des paiements, mouvement des capitaux et endettement extérieur
- B - Le taux de change et la parité des taux d'intérêt
- C - L'équilibre en change flexible
- D - L'équilibre en change fixe
- E - Inflation et dévaluation

### Bibliographie :

- Macroéconomie, O. Blanchard et D. Cohen, Pearson Education
- Macroéconomie, G. Mankiw, DeBoeck Université
- Politique économique, A. Benassy-Quéré, et al, DeBoeck Université

Modalités d'évaluation : 1 examen en contrôle continu et un partiel.

## **Gestion de la production**

**(24hCM/12hTD)**

**Abdelkader Chehik**

Objectif du cours : Le but de ce cours de gestion de la production est de donner une formation de base à l'approche quantitative des problèmes de gestion de production. Il s'agit de présenter les *problèmes fondamentaux* de la gestion de la production ainsi que présenter les principales *méthodes de résolution* de ces problèmes.

### Plan :

Chapitre 1. Introduction (définition de la gestion de production et typologie des systèmes productifs).

#### **Partie I : Les décisions opérationnelles**

Chapitre 2. L'ordonnancement en ateliers spécialisés.

Chapitre 3. La gestion calendaire de stocks.

Chapitre 4. La gestion de stocks par point de commande.

#### **Partie II : Les décisions tactiques**

Chapitre 5. La planification des besoins en composants (MRP).

Chapitre 6. Les méthodes de juste-à-temps (méthode Kanban).

#### **Partie III : Les décisions stratégiques**

Chapitre 7. La gestion de projets (application au lancement de nouveaux produits).

Chapitre 8. La conception d'un centre de production (choix de la capacité).

Chapitre 9. Localisation d'un centre de production (centre de gravité et programmation mathématique)

### Bibliographie :

- BAGLIN, G., BRUEL, O., GARREAU, A., GREIF, M. et VAN DELFT, Chr. (2001), « Management Industrie Logistique », Economica, 3<sup>ème</sup> Edition.
- GIARD, V. (2003), « Gestion de la production et des flux », Economica, 3<sup>ème</sup> Edition.

HEIZEZ, J., RENDER, B., (2006), "Operations Management", 8ème édition, Pearson Education, UpperSaddle River. KRAJEWSKI, L., MALHOTRA, M. et RITZMAN, L. (2007) "Operations Management", 8ème édition, Pearson Education, UpperSaddle River.  
River. KRAJEWSKI, L., MALHOTRA, M. et RITZMAN, L. (2007) "Operations Management", 8ème édition, Pearson Education, UpperSaddle River.

Modalités d'évaluation :

Examen terminal (70%) + Contrôle Continu (30%).

**Contrôle de Gestion**  
**(24hCM/12hTD)**  
**Delphine Varlet**

Objectif Du Cours : Compréhension et maîtrise des outils de pilotage et de contrôle d'une organisation (entreprise industrielle et/ou commerciale) en vue de mesurer et d'analyser ses performances.

Pré-requis : Maîtrise des méthodes de calcul des coûts (programme L2 SEG)

Plan de cours:

- Introduction : Révisions portant sur les méthodes d'analyse des coûts
- Chapitre I : Le contrôle de gestion et la gestion budgétaire
- Chapitre II : Les coûts préétablis
- Chapitre III : La gestion des ventes
- Chapitre IV : Gestion de la production et des approvisionnements
- Chapitre V : Gestion de la trésorerie
- Chapitre VI : Les documents de synthèse prévisionnels
- 

Bibliographie :

- Comptabilité analytique et contrôle de gestion, Christian et Christiane RAULET, éditions DUNOD
- Le contrôle de gestion UE 11 du DCG, Georges LANGLOIS et Carole BONNIER, éditions FOUCHER

Modalités d'évaluation : Un contrôle continu et un examen final écrit : cas pratique d'une durée maximale de 3 heures

**Econométrie**  
**(24hCM/12hTD)**  
**David Deroo**

Objectif du cours : Fournir aux étudiants les techniques fondamentales pour l'inférence statistique et l'approximation linéaire des données économiques et financières.

Prérequis : Statistiques 1 & 2 ; Mathématiques 1 ; Informatique niveau bureautique

Plan :

Introduction :

- Les frontières de l'économétrie
- De l'économie à l'économétrie
- L'économétrie, une science de l'échantillonnage et de l'inférence

Chapitre 1 : Éléments de Statistiques descriptives et de probabilités

- I. De la notion d'observation à la nature de variable

- I. Données, variables et lois de probabilité
- II. Descriptions de variables
- Chapitre 2 : La modélisation économétrique
  - II. Le modèle de régression simple
  - III. Le modèle de régression multiple
  - IV. Tests d'hypothèse, inférences et interprétation des résultats
- Chapitre 3 : Modélisation des séries temporelles
  - V. Définition et caractéristiques des ST
  - VI. Estimations, inférences et tests d'hypothèse
  - VII. Prévisions de la demande

**Mots clés :** Inférence statistique ; échantillonnage/estimation ; loi de probabilité ; régression ; moindres carrés; tests d'hypothèses ; séries temporelles

Bibliographie :

- Husson Fr., *R pour la statistique et la science des données*, PUR (Presses universitaires de Rennes); Édition : 2, octobre 2018.
- Bourbonnais R. *Econométrie* , Dunod, 10e édition, 2018
- Studenmund A.H, *Using Econometrics : a practical guide*, Pearson, 6th Edition, 2010.
- James H. Stock and Mark W. Watson, *Introduction to Econometrics* Addison-Wesley, 2002.

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu : Un ou deux examens sur table (50%)
- Examen final : Examen sur table ou projet d'étude économétrique à réaliser par binôme (50%)

**Anglais des affaires  
(25hTD)  
LANSAD**

Objectif du cours : savoir analyser et commenter - à l'écrit ainsi qu'à l'oral - divers documents portant sur la vie d'entreprise et le monde des affaires.

Plan du cours:

- étude de documents divers (articles de presse, entretiens, études de cas, reportages, graphiques, correspondance commerciale, conversations téléphoniques ...)
- exercices de compréhension et d'expression écrite et orale
- présentations orales et jeux de rôle
- acquisition du vocabulaire courant de l'anglais des affaires et de la négociation

Bibliographie: fascicules et documents distribués en cours

Modalités d'examen : contrôle continu (plusieurs devoirs maison et un oral de 15 minutes à la fin du semestre portant sur les différents textes et thèmes étudiés).

Examen terminal uniquement pour les étudiants ayant le statut de salarié

Type d'épreuve: épreuve orale (20 minutes de préparation, 20 minutes de passage) portant sur des textes ou des thèmes abordés en cours

Documents autorisés: aucun

Examen de rattrapage (2ème session): épreuve orale (voir modalités ci-dessus)

## PROJET PERSONNEL PROFESSIONNEL (PPP 3)

(6,5 h + 3 h)

Abdelkader CHEHIIH + Intervenant du CEL (Centre Entrepreneurial du Littoral)

### Objectifs du cours

Préparer au stage (inscription du stage dans le projet professionnel, recherche de stage, départ en stage).  
Sensibiliser aux problématiques de l'entreprise selon son cycle de vie.

### Contenu du cours

- Module Stage (6.5h)

Thèmes abordés :

- A quoi sert le stage pour le stagiaire et l'entreprise ?
- Inscription du stage dans le projet
- Recherche de stage (sources d'information pour trouver un stage)
- Candidature au stage
- Préparation du départ en stage
- Comportement pendant le stage
- Conseils sur le CV et la lettre de motivation
- Rédaction du mémoire et intégration de la fiche PEC « Bilan – expériences professionnelles – stage »

- Module CEL (3h)

*Intervenant : Centre Entrepreneurial du Littoral*

- Sensibiliser aux problématiques de l'entreprise selon son stade de développement (démarrage, consolidation, développement, innovation...) et présenter les aspects généraux de l'entrepreneuriat.

Modalités d'enseignement : Travaux dirigés

### Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Module Stage (70%) : Préparation d'un dossier
- Module CEL (30%) : QCM

### **Atelier de Méthode**

**(15hTD)**

**Dylan Devos**

Objectif du cours : Cet atelier vise à atteindre différents objectifs :

- Des objectifs à l'écrit : problématisation, création de plan, recherche et bibliographie, travail multi-support (revue de presse, recherche) ;
- Des objectifs à l'oral : Présentation d'une recherche sur un diaporama clair et concis, rythme de voix, ajuster son temps de passage ;
- Un fil rouge autour de l'actualité économique et sociale, de réflexions autour des grandes données économiques contemporaines.

Plan :

I/ Une recherche centrale tout au long du semestre ;

II/ Une revue de presse sur l'actualité économique du moment ;

Modalités d'évaluation :

- La recherche compte pour 50% de la note finale : 25% pour le rendu écrit (commun à tous les étudiants) et 25% pour la prestation orale (note à discrétion en fonction du passage) ;
- La revue de presse compte pour 50% de la note finale en passage à l'oral, avec un rendu écrit non-noté mais obligatoire ;

**Economie et gestion de l'environnement  
(24hCM)  
Louinord Voltaire**

Objectif du cours : Familiariser les étudiants aux concepts et raisonnements centraux de l'économie de l'environnement et des ressources naturelles

Pré-requis nécessaires : Microéconomie 1 et 2 & Mathématiques 1 et 2

Plan du cours

Chapitre 1. L'analyse économique des problèmes environnementaux

Section 1. Rappel des concepts microéconomiques clés

Section 2. Le concept d'externalité

Chapitre 2. L'analyse économique de la gestion des ressources naturelles

Section 1. Gestion des ressources communes

Chapitre 3. Evaluation économique des biens et services non marchands

Section 1. Concepts clés

Section 2. Méthodes d'évaluation économique

Section 3. Méthodes d'aide à la décision

Bibliographie

- Boardman A.E., Greenberg D. H., Vining A. R. et Weimer D. L. (2018) Cost-benefit analysis: Concepts and practice. Cambridge University Press, Fifth Edition, 565 pages
- Tietenberg T. et Lewis T. (2013) Economie de l'environnement et développement durable. Pearson, 6ème Edition, 387 pages
- Faucheux S. et Noël J-F (1995) Économie des ressources naturelles et de l'environnement, Armand-Colin, Paris, 370 pages

Modalités d'évaluation : Contrôles continus et Examen final comptant pour 30% et 70% de la note finale, respectivement. Si possible chaque chapitre fera l'objet d'un contrôle continu. L'examen final portera sur l'ensemble des chapitres.

**Economie Publique  
(24HCM)  
Rodrigue Mendez**

Objectifs du cours : Le cours vise à introduire les principaux concepts de l'économie publique.

Plan du cours :

Introduction

Chapitre 1. Externalités et biens publics

A – Les externalités

B – Les biens publics

## Chapitre 2. La décision publique

A – L'analyse coûts-bénéfices

B – Un aperçu de la théorie du choix social

## Chapitre 3. La fiscalité

A – Quelques règles de fiscalité optimale

B – La concurrence fiscale

### Bibliographie :

- *Economie du Secteur Public*, Stiglitz, Joseph E. et al., DeBoeck Universités, 2018

- *Microéconomie*, Pindyck et al., Pearson, 9<sup>ième</sup> éd., 2017 (ch 18).

- *Politique Economique*, Bénassy-Quéré, Agnès et al., DeBoeck Universités, 5<sup>ième</sup> éd., 2021

- Le chapitre 22 du cours en ligne d'économie de l'équipe CORE

<https://www.core-econ.org/the-economy/book/fr/text/22.html>

- Site internet de FIPECO (Finances Publiques et Economie)

<https://www.fipeco.fr/fiches>

Modalités d'examen : Contrôle continu + Partiel

# Semestre 6

## Croissance et innovation

(20hCM/10hTD)

Constantin Napoléon

Objectifs du cours: L'objet de ce cours est d'aider les étudiants à mieux comprendre les différents mécanismes microéconomiques et macroéconomiques qui sous-tendent l'innovation et la croissance économique. On y aborde notamment les sources de la croissance et l'économie de l'innovation et de la connaissance.

### Plan du cours :

#### Première partie : Croissance et fluctuations économiques

1. La croissance : un accident historique ?
2. La croissance : illusions et réalités
3. Les explications de la croissance
4. Les fluctuations de l'activité économique

#### Deuxième partie : Innovation compétitivité et croissance

1. Innovation, emploi et répartition du revenu
2. Les politiques d'innovation
3. Quelle croissance pour l'Europe et la France dans l'époque de la mondialisation ?

### Bibliographie

- ABRAHAM-FROIS G. (2003), *Dynamique économique*, Dalloz
- AGLIETTA M., (2014) *Sortir de la crise et intégrer l'avenir*, Michalon
- BAUDRY B. (2003), *Économie de la firme*, La découverte, coll. « Repères ».



- GUELLEC D. et RALLE P. (2003), *Les nouvelles théories de la croissance*, La découverte, coll. « Repères ».
- GUELLEC D. (2009), *Économie de l'innovation*, La découverte, coll. « Repères »
- PIKETTY Th., (2013) *Le capital au XXIe siècle*, Seuil

Modalités d'évaluation : Epreuve de synthèse à la fin du cours (durée 3h)

## **Economie des ressources humaines (20hCM/10hTD)**

Objectifs du cours : Le cours d'Economie des Ressources Humaines est un enseignement de l'Economie du Travail et des ressources humaines. Il a pour objectif de montrer comment "mobiliser les concepts, les outils et les méthodes de l'économie politique pour analyser les déterminants du marché du travail, la formation du capital humain, la question du salaire et des rémunérations, les inégalités salariales mais aussi l'impact des structures organisationnelles sur l'efficacité du salarié.

Prérequis : Économie générale, culture générale

Plan du cours :

Chapitre 1 : Analyse du marché du travail

- I. Le chômage, définitions et mesures
- II. Les analyses économiques du chômage
- III. La formation du salaire, la rémunération de l'effort et les incitations

Chapitre 2 : Démographie et marché du travail

- IV. La dynamique de la population
- V. Liens entre dynamique de la population et chômage
- VI. La question de la retraite

Chapitre 3 : Formation et capital humain

- VII. Salaires, productivités et niveau d'études : quelques faits stylisés
- VIII. La théorie du capital humain

IX. Les limites de la théorie du capital humain et le problème des inégalités

Chapitre 4 : Formes organisationnelles de l'Entreprise et incitations à l'effort

- X. Rappels sur les formes organisationnelles des Entreprises
- XI. Formes organisationnelles et efficacité au travail
- XII. Formes organisationnelles et santé au travail

Bibliographie

- Stankiewicz F. et Léné A. "Economie des ressources humaines", La Découverte, Paris, 2002
- Lazear E. "Personnel Economics", MIT Press, Boston, 1995.
- Lazear E. "Personnel Economics for Managers", John Wiley and Sons, New York, 1998
- Lazear E. and Shaw K. "Personnel Economics : the economist's view of human resources", Journal of Economic Perspectives, vol. 21, n°4, 2007.
- Milgrom P. et Roberts J. "Economie, Organisation et Management", De Boeck, 1997

Modalités d'évaluation : une note d'exposé (50%) et un contrôle final (50%)

**Finance d'entreprise**  
**(20hCM/10hTD)**  
**Jihène Meniaoui**

Objectif du cours :

Ce cours vise à acquérir une connaissance approfondie des modalités de choix d'investissement et d'explorer la décision de financement de l'actif économique d'une entreprise et d'être en mesure de proposer et défendre des solutions de financement identifiées comme optimales pour la pérennité de l'entreprise. Cela suppose : d'identifier le besoin de financement externe par la construction et l'analyse d'un plan de financement ; d'étudier différentes formes de financement, allant de solutions classiques à des formes hybrides ou encore des solutions mixtes ; d'explorer les conséquences de chaque solution de financement envisagée au regard de la structure financière et la politique de dividende de l'entreprise.

Plan :

**Introduction**

**Chapitre 1 : Évaluation et sélection de projets d'investissement**

1.1 Investissement et stratégie de l'entreprise

1.2 Évaluation et sélection de projets d'investissement

1.2.1 L'estimation des flux et paramètres financiers d'un projet

1.2.2 Évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement

**Chapitre 2 : Financement de projets**

2.1 Financement par capitaux propres et mécanismes de l'augmentation de capital

2.2 Financement par dette et mécanisme d'une émission obligataire

2.3 La construction du Plan de financement et l'évaluation du besoin de financement

Bibliographie :

**CHARREAUX G.**, " Finance d'entreprise ", Management et Sociétés, 2000.

**SOLNIK B.**, " Gestion financière ", Dunod, 2005

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu (40% de la note finale) + Examen final (60% de la note finale)

**Gestion des Ressources Humaines**  
**(20hCM/10hTD)**  
**Delphine Varlet**

Plan du cours :

Introduction

Chapitre 1 : Les formalités et procédures d'embauche et de départ

Chapitre 2 : L'organisation et le suivi du personnel

Chapitre 3 : La gestion du temps de travail, les congés et les absences

Chapitre 4 : Les éléments de la paie

Chapitre 5 : Les déclarations sociales

Chapitre 6 : Le recrutement

Chapitre 7 : La formation

Evaluation : Contrôle continu écrit 50%, Partiel 50%

**Documents utilisés** : documents professionnels.

**Gestion de bases de données  
(10hCM/10hTD)  
David Deroo**

**Objet du cours** : Comprendre le fonctionnement des bases de données afin de les utiliser de manière pertinente. Découvrir le langage SQL dans le but d'être autonome face à l'animation de la performance en entreprise. Être capable de présenter clairement les performances économiques d'une entreprise à partir de données brutes.

**Plan** :

Chapitre I : Introduction

Chapitre II : Bases de données relationnelles

Chapitre III : Introduction au SQL

Chapitre IV : Outils Dataviz

**Bibliographie** :

- Initiez-vous à l'algèbre relationnelle avec le langage SQL [En ligne]. Openclassroom, 2019. Disponible sur : <https://openclassrooms.com/fr/courses/4449026-initiez-vous-a-lalgebre-relationnelle-avec-le-langage-sql>
- Initiez-vous au langage R pour analyser vos données [En ligne]. Openclassroom, 2019. Disponible sur : <https://openclassrooms.com/fr/courses/4525256-initiez-vous-au-langage-r-pour-analyser-vos-donnees>
- Maitrisez les bases de données NoSQL [En ligne]. Openclassroom, 2019. Disponible sur : <https://openclassrooms.com/fr/courses/4462426-maitrisez-les-bases-de-donnees-nosql>

**Modalité d'évaluation** :

Contrôle continu : constitution d'un dossier d'étude sur un thème au choix de l'étudiant appuyé sur une base de données permettant de produire des indicateurs de performance.

Examen sur table : contrôle des connaissances acquises en CM via des questions de cours et des exercices sur les bases du SQL.

**Anglais des affaires  
(25hTD)  
LANSAD**

**Objectif du cours** : savoir analyser et commenter - à l'écrit ainsi qu'à l'oral - divers documents portant sur la vie d'entreprise et le monde des affaires. .

**Plan du cours**:

- étude de documents divers (articles de presse, entretiens, études de cas, reportages, graphiques, correspondance commerciale, conversations téléphoniques ...)
- exercices de compréhension et d'expression écrite et orale

- présentations orales et jeux de rôle
- acquisition du vocabulaire courant de l'anglais des affaires et de la négociation

Bibliographie: fascicules et documents distribués en cours

Modalités d'examen : contrôle continu (plusieurs devoirs maison et un oral de 15 minutes à la fin du semestre portant sur les différents textes et thèmes étudiés).

Examen terminal uniquement pour les étudiants ayant le statut de salarié

Type d'épreuve: épreuve orale (20 minutes de préparation, 20 minutes de passage) portant sur des textes ou des thèmes abordés en cours

Documents autorisés: aucun

Examen de rattrapage (2ème session): épreuve orale (voir modalités ci-dessus)

**Atelier Méthode Mémoire  
(10hTD)  
Dylan Devos**

Objectifs du cours : L'atelier méthode mémoire est consacré à la préparation du mémoire de recherche ou du mémoire de stage. Il a pour but d'aider les étudiants dans les diverses étapes de la rédaction du mémoire. Ce TD met surtout en avant la construction d'une bibliographie, et d'un plan détaillé.

Plan :

I/ Construction du projet de mémoire

II/ Apprendre à effectuer des recherches et à réaliser une bibliographie

III/ Travailler à la réalisation du plan

Modalités d'évaluation :

- Passage à l'oral (5min) sur le projet de mémoire : 50%
- Réalisation d'un plan détaillé et d'une bibliographie : 50%

**Relations Economiques Internationales  
(20hCM)  
Rodrigue Mendez**

**Objectifs du cours**

Ce cours, qui se veut un prolongement du cours de Macroéconomie du 1<sup>er</sup> semestre, sera consacré à l'étude des conséquences économiques des changes fixes et des unions monétaires. - l'objectif étant de comprendre les raisons de la crise de l'euro.

**Plan du cours**

Chapitre 1 : La Macroéconomie des changes fixes

- A – L'impossible trinité de Mundell
- B – Mundell-Fleming en change fixe
- C – Les chocs de demande en change fixe
- D – Dévaluations et crises de change
- E – Inflation et dévaluations

Chapitre 2 : L'analyse économique des Unions Monétaires

- A – Coûts et bénéfices d'une UME
- B – La théorie des Zones Monétaires Optimales

C – L'Europe est-elle une ZMO

Chapitre 3 : Une histoire monétaire de l'Europe (de 1880 à 2009)

A – L'avant guerre : de l'étalon-Or à l'instabilité chronique des années 30

B – Bretton Woods et les 30 glorieuses

C – La longue marche vers l'euro

D – Les 10 premières années de l'euro (1999-2009)

Chapitre 4 : La Crise de l'euro

A – Des subprimes à la crise de la dette publique des pays de la zone euro

B – Les raisons économiques et politiques de la crise de l'euro

### **Bibliographie**

BENASSY-QUERE, Agnès et B. COEURE, *Economie de l'Euro*, La découverte.

BLANCHARD, O. et D. COHEN, *Macroéconomie*, Pearson, 5<sup>ème</sup> édition.

GARTNER, Manfred, *Macroeconomics*, Prentice Hal, 3<sup>rd</sup> Edition.

KRUGMAN, P. et OBSTFELD, M, *Économie Internationale*, Pearson, 8<sup>ème</sup> édition.

KRUGMAN, P. et R. Wells, M, *Macroeconomics*, Second Edition in Modules, Worth Publishers.

**Contrôle des connaissances** : Examen terminal (durée : 3h, aucun document autorisé)

## **Histoire de l'entreprise**

**(20hCM)**

**Sophie Boutillier**

### **Objectif du cours** :

- *Acquérir des points de repères sur l'histoire de l'entreprise pour mieux comprendre le présent*
- *Développer une bonne capacité de réflexion et d'analyse en histoire économique*
- *Construire une méthodologie de recherche*

### **Plan** :

#### **Chapitre I : Introduction**

- Points de repère historiques (histoire de l'industrie, de l'énergie et des techniques)
- Points de repère théoriques (économie industrielle et de l'entrepreneur)
- Définitions économique, juridique et sociale de l'entreprise
- Éléments d'étymologie de l'entreprise dans la langue française

#### **Chapitre II : La période préindustrielle**

A - L'Antiquité (la Grèce, Rome, Mésopotamie, etc) : les débuts d'une industrialisation prometteuse mais basée sur de petites unités de production

B – L'industrie dans la Chine ancienne : les premiers pas de l'industrie en série

C - La production manufacturière en Inde : le développement de l'industrie textile du coton

D - Le Moyen Age : les ateliers artisanaux, les corporations de métier et les marchands

E - La Renaissance : les débuts de l'entreprise capitaliste ou la remise en cause progressive des corporations

F – Le Moyen Age africain, terres de commerce et d'innovation

#### **Chapitre III : La révolution industrielle ou l'idéal-type de l'entreprise de la « richesse des nations »**

A – Les origines du concept de « révolution industrielle »

B - Les principaux enseignements de la première révolution industrielle, de nouvelles industries, de nouveaux besoins, nouveaux marchés

C - Evolution des modalités de financement : la société anonyme, évolution du rôle et de la place des banques et des marchés financiers

D - Exemples d'entrepreneurs/entreprises célèbres de la première révolution industrielle

## Chapitre IV : L'entreprise fordiste du 20<sup>e</sup> siècle

- A - Qu'est-ce que l'entreprise fordiste (modèle de l'entreprise concentrée)
- B - Les débuts du management scientifique : une nouvelle forme de rationalité organisationnelle
- C - Concentration et internationalisation des entreprises
- D - Automatisation du travail, repenser l'organisation de l'entreprise dans sa totalité

## Chapitre V : Industrie 4.0, décarbonation, start-ups, fab.labs, ubérisation ou les formes multiples de l'entreprise du futur du 21<sup>e</sup> siècle

- A – L'industrie 4.0 (ou 5.0) ou l'intelligence artificielle dans l'entreprise
- B - Les start-up innovantes : une réalité multiforme ?
- C - Le développement de l'entrepreneuriat : créer son entreprise pour créer son emploi ?
- D - Le retour de l'entreprise artisanale (l'analyse de R. Sennett)
- E - L'âge du faire (les makers) ou les promesses des fab.labs et des espaces de coworking
- F- L'ubérisation de l'entreprise, quels enseignements au regard de l'histoire des entreprises ?
- G- Décarbonation industrielle, évolution des techniques et des modes de production

## Bibliographie de base

- Bairoch P., 1997, *Victoires et déboires*, Folio-Gallimard, 3 tomes.
- Beji-Becheur A., 2014dir, *Histoire du management*, Nathan.
- Blanchet M., 2022, *L'industrie du 21<sup>e</sup> siècle*, Editions Eyrolles.
- Bocquet M., 2015, *Communication des entreprises et des institutions. Un regard médiéval*, L'harmattan.
- Boutillier S., 2017dir, *Entrepreneuriat et innovation, Contextes et concept*, Peter Lang.
- Boutillier S., Carré D., Levratto N., 2015, *Les écosystèmes entrepreneuriaux*, ISTE.
- Boutillier S., Fourrier C., Perrin C., 2015dir, *Le temps des artisans, marché & organisations*, N°24.
- Boutillier S., Uzunidis D., 2011, *L'aventure des entrepreneurs*, Studyrama.
- Boutillier S., Fournier C., David M., 2009dir, *Traité de l'artisanat et de la petite entreprise*, Educaweb.
- Braunstein P., 2003, *Travail et entreprise au moyen-âge*, De Boeck.
- Chapoutot, 2020, *Libres d'obéir*, Gallimard.
- Charlet V., Dehnert S., Germain T., 2018, *L'industrie du futur, progrès social ?*, Presses des Mines.
- Daviet J.-P., 2001, Mémoire de l'entreprise française du 19<sup>e</sup> siècle, *Revue d'histoire du 19<sup>e</sup> siècle*, 23, 105-119.
- Drancourt M., 2002, *Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours*, PUF, 2<sup>ème</sup> édition.
- Englebert P., 2021, *Les start-ups en France, Que sais-je*, Presses Universitaires de France
- Lallement M., 2015, *L'âge du faire*, Seuil.
- Landes D., Mokyr J., Baumol W., 2012dir, *The invention of enterprise. Entrepreneurship from ancient Mesopotamia to Modern Times*, Princeton University Press.
- Macgillis A., 2021, *Le système Amazon*, Le Seuil.
- Menu B., 2018, *Histoire économique et sociale de l'Égypte ancienne*, Volume 1, Tome 1, CNRS Editions.
- Moreno Garcia J.-C., 2014, Penser l'économie pharaonique, *Annales – Histoire – Sciences sociales*, 1, p.7-38.
- Musso P., 2017, *La religion industrielle*, Fayard.
- Niveau M., Crozet Y., 2010, *Histoire des faits économiques contemporains*, PUF, dernière édition actualisée.
- Penot A., 2011, *Entreprises et entrepreneurs à travers l'histoire*  
<http://ses.ens-lyon.fr/articles/entreprises-et-entrepreneurs-a-travers-l-histoire-137882>
- Perrin C., 2017dir, *Petites entreprises dans l'histoire industrielle, Marché & Organisations*, 30.
- RRI, 2014, *Principes d'économie de l'innovation*, Peter Lang.
- Sère O., 2021, *Ces entreprises qui nous racontent des histoires*, Dunod.
- Todeschini G., 2017, *Les marchands et le temple*, A. Michel.
- Vanjour J.-B., Retailleau E., Gigli L., Alexandre D., 2023, *Entreprise : objectif zéro carbone*, Dunod
- Verley P., 1999, *Entreprises et entrepreneurs du 18<sup>e</sup> au début du 20<sup>e</sup> siècle*, Hachette.

Modalités d'évaluation : Contrôle continu (exposé et dossier de recherche)

# VI - Réglementation des examens en Licence

(à compter de la rentrée 2021/2022, adoptée au CFVU du 13/04/2021)

## Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

**La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.**

## 1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique :
  - Une note supérieure ou égale à 9,5/20 dans le semestre non acquis est exigée pour bénéficier du statut AJAC (Ajourné Autorisé à Composer) entre la L1 et la L2 et entre la L2 et la L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

## 2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

### a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

#### - MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité : La publicité est suffisante si :

\*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants

\*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

\*Le règlement des études est distribué aux étudiants

## **b) Validation des parcours de formation**

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

### **- Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

### **- Capitalisation :**

\*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

\* **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

\* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

### **- Compensation :**

#### **Compensation et obtention du diplôme :**

\* **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil



ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

**\* Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

La compensation s'effectue au sein de chaque bloc de compétences, entre les blocs d'un même semestre et entre les deux semestres d'une même année universitaire.

### - Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

\* une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)

\* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre

\* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

### SYNTHESE

**Préalable :** la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

	Semestre 1 et Semestre 2		
<b>Evaluation Initiale (session 1)</b>	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
<b>2<sup>ème</sup> chance</b>			
<b>Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et régimes Spéciaux</b>	NON	NON	OUI

<b>Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage)</b>	OUI	OUI	OUI
---	-----	-----	-----

\* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

#### - **BONUS**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ( $20 \times 3\% = 0,6$  point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique sur le bloc de compétences : « compétences transversales ». Le bonus se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

#### Important :

\* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

\* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

### 3. Jurys et Résultats

#### - **Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :**

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

#### - **Résultats**

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

**Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.**

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- **Redoublement** : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

#### **4. Assiduité et incidents pendant les examens**

- **L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- **Absence et certificat médical**

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

### - Incidents pendant les examens

#### \* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

#### \* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

\* un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

\* un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
  - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
  - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

## 5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

### **Obtention du diplôme final de licence :**

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

### **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

### **6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)**

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

#### **\* Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

#### **\* Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

### \* Statut d'Étudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

### \* Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foules, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles

(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

### \* Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

## 7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

CFVU 30/06/2022

### « lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : [stop.discrimination@univ-littoral.fr](mailto:stop.discrimination@univ-littoral.fr) ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référents (étudiant, enseignant et agent). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



## VII - Déroulement des épreuves

1- Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.

2- Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.

3- Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).

4- Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.

5- Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.

6- Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables doivent être éteints.

7- Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.

8- L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve seront inscrites sur le tableau.

9- Toute communication entre étudiants est strictement interdite.

10- Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.

11- Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.

12- Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.

13- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès verbal.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral.

En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans

- l'exclusion définitive de l'établissement
- l'exclusion de tout établissement

## VIII – Le stage et le mémoire

*L'étudiant doit impérativement faire un stage ou un mémoire de recherche.*

### **Le stage**

Il se déroule à la fin du semestre 2, sur une période de 8 semaines. Le stage est régi par une convention de stage qui doit être signée par l'étudiant, l'employeur, l'enseignant encadrant et le président d'université.

L'étudiant rédige en fin de stage un rapport de stage d'une trentaine de pages (environ).

Ce rapport doit présenter :

- L'entreprise ou l'administration où l'étudiant a effectué le stage
- La nature de la mission effectuée par l'étudiant

L'étudiant peut aussi parler, en guise de conclusion de la manière dont il entend valoriser son stage et de ses perspectives professionnelles.

Le stage donne lieu à une soutenance de 30 minutes (15 minutes de présentation+15 minutes de questions).

### **Le mémoire**

L'étudiant qui ne souhaite pas faire de stage, ou n'en trouve pas doit rendre un mémoire en lieu et place du stage. Pour cela il doit contacter un enseignant pour lui proposer un sujet. Le sujet de recherche doit être défini au fin février au plus tard.

Ce dossier de recherche doit être structuré de la manière suivante :

- Plan détaillé
- Introduction
- Chapitres I, II, ..
- Bibliographie

Il est conseillé de faire un plan détaillé. L'introduction doit présenter la problématique traitée par l'étudiant.

Le mémoire donne lieu à une soutenance de 30 minutes (15 minutes de présentation+15 minutes de questions).



# IX – Les Langues (LanSAD et CLES)

## Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> langues obligatoires ou en option obligatoire.

### L1-L2-L3S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

### **Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5**

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 2	NOTES
	SESSION 1	Épreuve de substitution		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	TAG (20%)

\* *Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

## **L3S6**

### **Intégration du CLES en L3 – semestre 6**

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

### **Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6**

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	<i>Épreuve de substitution</i>		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	<b>PLE (40%)</b>
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	<b>PLO (40%)</b>
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	<b>TAG (20%)</b>
<b>CLES</b>	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<b>CLES (50%)</b>

\* *Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

### **Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6 (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)\*\***

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
<b>0 compétence B2</b>	0	4	8	12	16
<b>1 compétence B2</b>	5	9	13	17	
<b>2 compétences B2</b>	10	14	18		
<b>3 compétences B2</b>	15	19			
<b>4 compétences B2</b>	20				

\*\* Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

## **Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES**

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent au minimum que 5 heures de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

Pour tout renseignement complémentaire : [lansad@univ-littoral.fr](mailto:lansad@univ-littoral.fr) - 03.21.99.41.87